

CONSEIL MUNICIPAL du 8 décembre 2018

Présents : Marie-Paule CHAZAL, Odile VELLETT, Sylvie BURLLOT, Maïté BARBECOT, Arlette GENDRONNEAU, Maria SENECAIRE, Christian PAILLOUX, Gérard GUITTARD Thierry VALLEIX, Julien ADAMI, Arnaud LAPRA, Patrice LÉBOUCHARD, Jean-Luc MIOCHE, Jacques MANDON

Excusés :

Guy GALLAIS (pouvoir Jean-Luc MIOCHE)

Secrétaire de séance : Maria SENECAIRE

ORDRE DU JOUR

- 1 Huis-clos
- 2 Point Communauté de Communes
- 3 Parcelle Chadrat
- 4 Convention circuit itinérant « Via Arverna »
- 5 Décision modificative COCON 63
- 6 Décision modificative intégration Travaux en Régie 2018
- 7 Place du 8 mai
- 8 Travaux RD8
- 9 Projet règlement aide communale ravalement façades / toitures
- 10 D.E.T.R. 2019
- 11 Informations diverses

1- Huis-clos

► **Le Maire informe l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'avancement de grade (ancienneté+concours) concernant un agent de la filière administrative, il convient de supprimer et créer l'emploi ci-dessous correspondant.

► **Le Maire propose à l'assemblée :**

- La suppression de l'emploi **d'Adjoint Administratif Territorial Principal 2^{ème} classe** à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires au service administratif
- Et
- la création d'un emploi **d'Adjoint Administratif Territorial Principal 1^{ère} classe** à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C au service administratif à compter du 1^{er} janvier 2019.

ADOPTÉ :

à 10 voix pour

à 2 voix contre

à 3 abstentions

Cette suppression et création de poste prendra effet lors du passage en CAP courant 2019 pour la saisine de l'avancement de grade de l'agent concerné avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2019.

2- Point Communauté de Communes

- a) Prise de compétence jeunesse à compter du 01/01/2019, avec la prise en charge des activités périscolaires (mercredi + vacances scolaires). Pour Saint Saturnin, seule l'activité du mercredi est concernée, comme pour les 2 autres communes du SIVOS (Olloix et Cournols).

Cette prise de compétence implique de fait, un transfert de charges entre la commune et la communauté de communes.

Le calcul est basé sur la fréquentation du CLSH de l'année 2017, année particulière car les TAP étaient encore en place jusqu'en juillet 2017.

Proposition en terme de transfert :

- Frais support (frais administratifs) = coût estimé à 0,76 € / h d'accueil ; la communauté de commune propose la moitié, soit 0,38 € / h ; ce qui représente pour l'année = 44,30 €
- Prise en charge (présence de la directrice et du personnel du CLSH)
Reste-à-charge CAF = 22 821 €
- La communauté de communes s'est également intéressée aux origines des enfants fréquentant le CLSH. Il sera donc demandé une participation financière aux communes autres que celles du SIVOS.
- Le nombre d'enfants concerné pour 2017 s'élevait à 118, dont 68 de Saint Saturnin. Le montant correspondant est égal à 13 151,20 €. (22 821/118 x 68).
- Le total du transfert pour Saint Saturnin : 44,30 € + 13 151,20 € = 13 195,50 €
Pour Olloix (17 enfants) = 3 332,10 € / pour Cournols (9 enfants) = 1 784,90 €
Ces montants seront à déduire des participations communales au budget du SIVOS.

La prise de compétence est actée à la date du transfert des charges.

Julien Adami propose un transfert de charge dans les 2 sens, en demandant à la communauté de communes un défraiement du SIVOS, qui met les locaux à disposition du CLSH. Par ailleurs, il signale qu'une modification des statuts du SIVOS a été indispensable pour la signature de la convention.

Marie-Paule Chazal souhaiterait une convention tripartite : Communauté de communes / CLSH / SIVOS.

Le contrat Enfance/Jeunesse a été signé, et l'information a été communiquée aux familles.

- b) Séminaire autour du Projet de Territoire du 06/12/2018

Séminaire fait au Domaine du Marand, et animé par ?

Deux représentants par commune étaient conviés, seules 28 personnes étaient présentes (Sylvie Burlot et Christian Pailloux pour Saint Saturnin). A noter, peu de représentants des communes de l'ex-communauté des Cheires.

Rappel des stratégies et des 4 grandes orientations retenues, ainsi que les programmes d'action.

En amont du séminaire, l'exécutif de Mond'Arverne avait travaillé pour identifier des actions. Environ 500 actions identifiées, réduites à une centaine après regroupements, et finalement rassemblées sous 9 thématiques.

Sur cette base, deux sous-groupes ont travaillé en parallèle. Compte tenu des divergences entre les deux sous-groupe, la synthèse s'avère très délicate.

La présentation publique du Projet de Territoire est prévue le 9 février 2019.

- c) Groupe de travail sur le mode de gestion des sites d'Aydat et de Pessade afin de recentrer l'Office de Tourisme sur ses fonctions régaliennes.

Dans un premier temps, il convient de retravailler avec ces communes pour connaître quelles sont leur volonté en matière de tourisme, et de fait, d'économie locale.

- d) Ecole de musique

Une réunion a eu lieu en présence des présidents des écoles de musique. La communauté de commune formule la volonté d'accompagner l'école de musique du Crest et celle de Saint-Saturnin / Saint-Amant / Tallende vers une fusion, afin d'atteindre le niveau 2, comme les autres écoles du territoire. Elle proposera à terme la même offre pour les moins de 25 ans (calquée sur le schéma départemental) sur l'ensemble du territoire.

La question sur les locaux a été posée, le directeur de l'école de Saint-Saturnin / Saint-Amant / Tallende considère ce point comme « secondaire ».

3- Parcelle Chadrat

La délibération concerne l'acquisition d'un petit morceau (18 m²) de la parcelle où ont été réalisés les murs en pierres sèches. Il était prévu que le propriétaire cède à titre gratuit cette portion à la commune, en contrepartie de la construction de ce mur.

Mais il s'avère que la cession à titre gratuit n'est pas légale, la commune devra payer un montant de quelques euros pour régulariser la transactions.

Délibération adoptée à l'unanimité

4- Convention circuit itinérant « Via Arverna »

Il s'agit de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer cette convention entre Conseil Départemental (PDIPR), propriétaire privé (Société Immobilière de la Monne) et commune de Saint-Saturnin
Autorisation de signature votée à l'unanimité

5- Décision modificative COCON 63

Concernant l'isolation des combles de la mairie, l'entreprise retenue est l'entreprise COMPTE Isolation d'Issoire ; les travaux seront réalisés entre le 4 janvier 2019 et le 4 août 2019, selon leur programme d'intervention. Nous concernant, il faut que cela soit fait avant le printemps, à cause des chauves-souris logées dans les combles (espèce protégée). L'association de protection des chauves-souris n'interviendra qu'après les travaux pour installer une bâche de protection. Cela afin d'éviter de la déchirer pendant les travaux d'isolation. L'association s'engage à intervenir dans les 3 jours après l'appel de la mairie.

Concernant la décision modificative :

- 514 € d'acompte à verser sur l'exercice 2018 (non prévu au budget)
- Solde à verser sur l'exercice 2020 et non 2019

A noter que le coût de ces travaux d'isolation s'élève à 181 € nets pour la commune.

Décision adoptée à l'unanimité

6- Décision modificative intégration Travaux en Régie 2018

Seulement 5000 € ont été prévus au budget concernant les travaux en régie, et nous avons à l'heure actuelle, comptabilisé 16 072,89 € de travaux. Il faut donc procéder à une écriture comptable.

Décision adoptée à l'unanimité

7- Place du 8 mai

La rencontre avec M. Desmazaud de Marmillat a eu lieu le 13 novembre, en présence de Sylvie Burlot, Christian Pailloux, Thierry Valleix, Gérard Guittard et Julien Adami.

Constat : les tilleuls sont en fin de vie, et la cause serait le remblaiement de la place qui a enfoui la base des troncs, phénomène aggravé par le tassement du sol durant les années où la place était ouverte au stationnement.

Solution possible :

- arracher les 7 tilleuls restants en bordure de l'allée centrale;
- replanter dans cet alignement, en créant une tranchée de part et d'autre remplie de terre végétale afin d'éviter la compaction et l'imperméabilisation du sol.

L'objectif est de permettre aux arbres de se développer et de favoriser le ruissellement de l'eau de pluie au pied des arbres. De plus, cela diminuerait les risques d'inondation sur la place.

La taille des arbres devra être effectuée par des professionnels. Il s'agit de leur donner la forme souhaitée au départ. Peut-être faudra-t-il envisager une convention avec une société d'élagage comme Castor Elagage.

Le choix de l'espèce est à envisager lorsque nous aurons décidé des travaux.

Proposition :

- prévoir une réunion avec tous les partenaires (ABF + CAUE), les élus et M. Desmazaud pour programmer les travaux ;
- inscrire le projet dans le dossier de demande de subvention D.E.T.R. 2019 (avant le 15/12/2018)

Pour avoir une idée du coût global, un devis par tranche sera demandé, dont la 1^{ère} tranche est le remplacement des 10 tilleuls.

Décision adoptée à l'unanimité

Parallèlement, pour faire face à un problème de sécurité lié à la présence de certaines branches mortes sur les arbres qui ne seront pas arrachés (notamment au-dessus du manège du Bistrot d'Ici), il est proposé et validé de couper de ces branches.

8- Travaux RD8

Les négociations avec le Conseil Départemental ont conduit à la réfection des trottoirs sur une partie de la rue principale (collège/place du marché).

Suite au raccordement au gaz de deux riverains, les travaux de remise en état des trottoirs avaient été mis en attente par GRdF. Donc, il faudra déduire du coût total des travaux 3 028 € correspondant à la partie prise en charge par GRdF. Ces travaux ont été revus dans leur ensemble et validés par l'ABF.

Coût total des travaux	=	32 562,50 € HT
GRdF (à déduire)		3 028,00 € HT
Part départementale		15 069,50 € HT
Part communale		14 465,00 € HT

Le dossier de subvention « amendes de police » est toujours en attente, et son examen serait prévu à la prochaine commission, en janvier 2019.

Une réflexion avec le Conseil Départemental est engagée concernant les travaux de réfection de la route du Marand.

9- Projet règlement aide communale ravalement façades / toitures

Le projet de ravalement des façades et toitures a été soumis à la relecture des élus. Seul un point du règlement a fait l'objet d'un débat : une clause permettant le doublement de la subvention pour les bâtiments C1.

Pour la suppression de ce point = 8 voix

Les élus valident le règlement après suppression de cette clause.

10- D.E.T.R. 2019

Les dossiers sont à déposer avant le 15/12/2019 :

- L'aménagement de la place du 8 mai (subvention de 30% - plafond à 90 000 € HT)
- L'aménagement de l'annexe de la mairie : 330 000 € HT
 - o 205 000 € HT extension de la salle de conseil (80 m² environ)
 - o 32 500 € HT création de sanitaire public
 - o 58 000 € HT plusieurs démolitions et aménagement extérieur
 - o 27 000 € HT intérieur et nouvel accueil
 - o 7 500 € HT création sanitaire salle des associations

11- Informations diverses

a) Révision des listes électorales

La loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales réforme la gestion de ces listes et crée le répertoire électoral unique et permanent (REU). Elle rentre en vigueur au 01/01/2019. Les commissions administratives disparaîtront au profit des maires qui seront désormais compétents pour statuer sur les demandes d'inscription et de radiation des listes électorales.

Il sera institué par arrêté préfectoral dans chaque commune une commission de contrôle chargée d'examiner les recours administratifs formés par les électeurs contre les décisions prises par le maire et chargée de s'assurer de la régularité de la liste électorale. Cette commission se réunira au moins une fois par an ; elle sera nommée pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

La composition de la commission diffère en fonction du nombre d'habitants. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, dans lesquelles plusieurs listes ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de 5 conseillers municipaux, dont 3 de la liste majoritaire, pris dans l'ordre du tableau (hors maire et adjoints).

Concernant la commune de Saint Saturnin :

Liste majoritaire

Titulaire : Maïté BARBECOT Suppléant : Maria SENECAIRE

Titulaire : Marie-Paule CHAZAL Suppléant : Arnaud LAPRA

Titulaire : Julien ADAMI Suppléant : Jacques MANDON

Liste adverse

Titulaire : Jean-Luc MIOCHE Suppléant : Guy GALLAIS

Titulaire : Arlette GENDRONNEAU Suppléant : *Néant*

b) Local loué à UnPact Architectes

Suite au départ annoncé des locataires, ce local a été proposé à une personne qui en avait fait la demande, il y a quelques mois. Après visite des lieux, pas de suite donnée.

Par conséquent, une annonce sera publiée pour trouver un nouveau locataire.

c) Des panneaux de la Région vont être installés.

d) Téléthon : rappel de la manifestation dimanche

e) Concours départemental de fleurissement (« Ma commune au naturel, pour un département écoresponsable »).

Arnaud Lapra s'est rendu à la remise des prix. Pour la 2^e année consécutive, notre commune a obtenu un prix départemental. A priori, le traitement du problème des tilleuls sur la place du 8 mai pourrait peut-être permettre à l'avenir d'obtenir le 1^{er} prix, qualifiant pour le concours régional (label Villes et villages fleuris).

f) Aire de jeux

Maïté Barbecot demande s'il est possible de retirer les anciens poteaux de volley – demande validée.

On a déploré un départ de feu (volontaire) sur les filets des buts.

g) Sapins de Noël

Arnaud Lapra demande s'il sera possible d'installer 4 sapins de Noël dans les quartiers comme l'an dernier. Gamm Vert, chez qui nous avons un compte, ne vend pas d'épicéas. Il faudra trouver un autre fournisseur. Il faudrait que les sapins soient installés pour la fin de la semaine.

h) Grange de Mai

Odile Vellet propose un devis pour changer l'évier et le robinet : montant du devis s'élève à 422,65 € / accepté.

i) Le petit chauffe-eau de la mairie était en panne, il a été changé.

j) Bulletin municipal

Sylvie Burlot demande à Julien Adami s'il est possible de connaître la liste des différents articles prévus au prochain bulletin municipal, afin de rédiger les autres en fonction des places disponibles. Julien nous transmettra la liste des documents déjà reçus.

k) Vœux de la municipalité

Comme l'an passé, 1^{er} conseil municipal 2019 sera suivi la cérémonie des vœux. La date est donc fixée au samedi 12 janvier 2019 à 11 h 45.

Séance levée à 12 h